FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon le Règlement sur les produits dangereux

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/30/2023
5.1	04/06/2024	1732030-00017	Date de la première parution: 06/06/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	Amitraz Solid Formulation
Autres moyens d'identification	:	Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur	:	Merck & Co., Inc
Adresse	:	126 E. Lincoln Avenue Rahway, New Jersey U.S.A. 07065
Téléphone	:	+1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence	:	+1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique	:	EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation	:	Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e))	:	Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Catégorie 4
Dommages occulaires graves	:	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	:	Sous-catégorie 1A
Mutagénécité de la cellule germinale	:	Catégorie 2
Cancérogénicité	:	Catégorie 1B
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée	:	Catégorie 2 (Foie, Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Énoncés supplémentaires sur les dangers : Au contact de l'eau, libère des gaz mortels en cas d'inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Le pourcentage du mélange qui suit consiste d'ingrédient(s) de toxicité aiguë inconnue par voie orale: 10 %
Le pourcentage du mélange qui suit consiste d'ingrédient(s) de toxicité aiguë inconnue par voie cutanée: 10 %
Le pourcentage du mélange qui suit consiste d'ingrédient(s) de toxicité aiguë inconnue par inhalation: 10 %

Autres dangers

Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
amitraze (ISO)	Donnée non disponible	33089-61-1	50
Silicate d'aluminium	Donnée non disponible	12141-46-7	>= 10 - <= 20
Carbonate de calcium	Acide carbonique, sel de calcium	471-34-1	>= 10 - <= 20
Paraformaldéhyde	Polyoxyméthylène	30525-89-4	2.55
Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle)	docusate sodium	577-11-7	1

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d' eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.

		Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Au contact de l'eau, libère des gaz mortels en cas d'inhalation.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
Avis aux médecins	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	:	Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explosion des poussières. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Oxydes de silicium Oxydes métalliques Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la dispersion des poussières dans l'air (i.e., le nettoyage de surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé). Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations suffisantes. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique	:	De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Fournir des précautions adéquates, telles que mise à terre et continuité de masse électriques, ou des atmosphères inertes.
Ventilation locale/totale	:	Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas avaler. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Se laver la peau soigneusement après manipulation. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder à l'abri de l'eau. Protéger de l'humidité. Minimiser la formation et l'accumulation de poussières. Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Conditions de stockage sures	:	Garder dans des contenants proprement étiquetés. Garder sous clef. Garder hermétiquement fermé.

		Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Matières à éviter	:	Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Substances et mélanges auto-réactifs Peroxydes organiques Produits explosifs Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
amitraze (ISO)	33089-61-1	TWA	10 µg/m3 (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	1250 µg/100 cm²	Interne
Silicate d'aluminium	12141-46-7	TWA (Respirable)	1 mg/m³ (Aluminium)	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	5 mg/m³	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m³ (Aluminium)	ACGIH
Carbonate de calcium	471-34-1	VEMP (poussière totale)	10 mg/m³	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m³ (Carbonate de calcium)	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m³	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m³	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m³	CA BC OEL

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Formaldéhyde	50-00-0	TWA	0.75 ppm 0.9 mg/m³	CA AB OEL
		(c)	1 ppm 1.3 mg/m³	CA AB OEL

		TWA	0.1 ppm	CA BC OEL
		STEL	0.3 ppm	CA BC OEL
		LECT	1 ppm	CA ON OEL
		C	1.5 ppm	CA ON OEL
		P	1.5 ppm	CA QC OEL
		TWA	0.1 ppm	ACGIH
		STEL	0.3 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Le traitement peut former des composés dangereux (voir chapitre 10).
Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.
Appliquer des mesures pour prévenir l'explosion des poussières.
S'assurer que les systèmes de traitement des poussières (tels que conduits d'évacuation, récupérateurs de poussières, récipients, et équipements de traitement) soient conçus de manière à prévenir l'évacuation des poussières vers la zone de travail (c'est-à-dire, qu'il n'y ait aucune fuite à partir de l'équipement).
Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des gaz/vapeurs inorganiques

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :
Écran facial

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Mesures d'hygiène	:	Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	poudre
Couleur	:	blanc
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Sans objet
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	insoluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Sans objet
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens. Peut réagir avec les agents oxydants forts. Des produits de décomposition dangereux se formeront lors du contact avec l'eau ou l'air humide.
Conditions à éviter	:	Exposition à l'humidité. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter la formation de poussière.
Produits incompatibles	:	Oxydants Eau

Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'eau ou l'air humide	:	Formaldéhyde

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Au contact de l'eau, libère des gaz mortels en cas d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 955.73 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3961 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: gaz
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

amitraze (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 400 mg/kg

DL50 (Souris): > 1,085 mg/kg

DL50 (Cobaye): > 400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 1,600 mg/kg

Silicate d'aluminium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.18 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Carbonate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 420 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Paraformaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 592 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.07 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë: 100 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: gaz
Méthode: Jugement d'expert
Remarques: Valeur est pour un gaz formé au contact de l'eau

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 10,000 mg/kg

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,080 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

amitraze (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Silicate d'aluminium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Carbonate de calcium:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Paraformaldéhyde:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

amitraze (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Silicate d'aluminium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OPPTS 870.2400
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Carbonate de calcium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Paraformaldéhyde:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

amitraze (ISO):

Type d'essai : Essai de maximisation
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cobaye
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Silicate d'aluminium:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce	:	Souris
Résultat	:	négatif

Carbonate de calcium:

Type d'essai	:	Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	Directives du test 429 de l'OECD
Résultat	:	négatif

Paraformaldéhyde:

Type d'essai	:	Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Résultat	:	positif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires
Évaluation	:	Possibilité ou évidence d'un haut degré de sensibilisation cutanée chez l'être humain

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Type d'essai	:	Test patch d'irritation répétés sur l'humain
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Les êtres humains
Résultat	:	négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Composants:

amitraze (ISO):

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Résultat: négatif Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro) Résultat: négatif

Silicate d'aluminium:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Carbonate de calcium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Paraformaldéhyde:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test de micronoyau in vitro
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro)
Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur dans les cellules de mammifères
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Résultat(s) positif(s) découlant d'expérimentations in vivo de mutagénicité de cellules somatiques de mammifères.

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: équivoque

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Composants:

amitraze (ISO):

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années

NOAEL	:	> 10.18 Poids corporel mg / kg
Résultat	:	négatif
Espèce	:	Souris
Durée d'exposition	:	2 années
LOAEL	:	2.3 Poids corporel mg / kg
Résultat	:	positif
Organes cibles	:	Foie, Estomac

Silicate d'aluminium:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	104 semaines
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Paraformaldéhyde:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	105 semaines
Résultat	:	négatif
Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	28 Mois
Résultat	:	positif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires
Cancérogénicité - Évaluation	:	Une évidence suffisante de cancérogénicité lors d'expérimentations sur des animaux

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

amitraze (ISO):

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Fertilité: NOAEL: > 4.8 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté
Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 3 Poids corporel mg / kg Remarques: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL: 5 Poids corporel mg / kg
Résultat: Incidences sur le développement fœtal.

Silicate d'aluminium:

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Carbonate de calcium:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Paraformaldéhyde:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

amitraze (ISO):

Organes cibles	:	Foie, Système nerveux central
Évaluation	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

amitraze (ISO):

Espèce	:	Souris
NOAEL	:	3 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 jours
Organes cibles	:	Foie

Espèce	:	Chien
NOAEL	:	0.25 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 jours
Organes cibles	:	Système nerveux central, Foie

Silicate d'aluminium:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 100 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	104 Sem.
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Carbonate de calcium:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 1,000 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	28 jours
Méthode	:	Directives du test 422 de l'OECD

Paraformaldéhyde:

Espèce	:	Rat, mâle
NOAEL	:	15 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	105 Sem.
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	750 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 jours

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

amitraze (ISO):

Ingestion	:	Organes cibles: Système nerveux central

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

amitraze (ISO):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.45 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.035 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.04 mg/l Durée d'exposition: 91 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.00148 mg/l Durée d'exposition: 32 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0011 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Silicate d'aluminium:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Aucune toxicité à la limite de solubilité

Carbonate de calcium:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Toxicité pour la daphnie et	:	EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

les autres invertébrés aquatiques		Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 50 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC: 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 CE50: > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Paraformaldéhyde:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 : > 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia pulex (Puce d'eau)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes	:	CE50: > 10 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 49 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 6.6 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 82.5 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 22 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 9 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Pseudomonas putida): 164 mg/l Durée d'exposition: 16 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

Paraformaldéhyde:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 91.2 % Durée d'exposition: 28 jr

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

amitraze (ISO):

Bioaccumulation	:	Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Coefficient de bioconcentration (BCF): 1,333
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 5.5

Paraformaldéhyde:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: -1.40 Remarques: Calcul

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 1.998 Remarques: Calcul

Mobilité dans le sol

Composants:

amitraze (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	log Koc: 3.3

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	:	Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	:	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (amitraz (ISO))
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Dangereux pour l'environnement	:	oui

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (amitraz (ISO))
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	956
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	956
Dangereux pour l'environnement	:	oui

Code IMDG

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (amitraz (ISO))
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (amitraze (ISO))
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(amitraze (ISO))

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	:	non établi(e)
DSL	:	non établi(e)
IECSC	:	non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH,valeurslimitesd'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / (c)	:	plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / C	:	Valeur plafond (C)
CA ON OEL / LECT	:	Limite d'exposition à court terme (LECT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / P	:	Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique	:	Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Date de révision	:	04/06/2024
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F